

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 SEPTEMBRE 2016

COMPTE-RENDU

Le vingt-trois septembre deux mille seize à dix-neuf heures trente le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, à la Mairie, sous la présidence de Madame HAMON Annie, Maire de la Commune de TAULÉ (Finistère).

Date convocation : 14/09/2016 **Date d'affichage :** 14/09/2016

Conseillers en exercice : 23 **Présents :** 18 **Votants :** 23

Étaient présents : Le Maire, Annie HAMON

Les adjoints : RICHARD Hervé, BORGNE Margot, CAR Guy, LE SAOUT Gérard.

Les conseillers délégués : CLECH Philippe. COCAIGN Lionel. MORVAN Joëlle (à partir du point 2).

Les conseillers : ARGOUARCH Michel. DE BLASIO Stéfano. EVEN Fabienne. LALLOUET-QUEMENEUR Marie-Anne. LE GAC DE LANSALUT Ghislaine. MOGUEN Christine. PIROU Jérôme. PORZIER Isabelle. TOUS Daniel. WILMOTTE Lénaïck.

Absents excusés :

QUERE Armelle – Pouvoir à CLECH Philippe. GUIHARD Gaëlle – Pouvoir à HAMON Annie. LEMEUNIER Denis – Pouvoir à ARGOUARCH Michel. LE SAOUT LE SCOURZIC – Pouvoir à MOGUEN Christine. FAILLER Maryse – Pouvoir à RICHARD Hervé.

A été élu secrétaire de séance : RICHARD Hervé

Le PV de la dernière séance est adopté à l'unanimité.
Quelques fautes de frappe sont à reprendre.

1. REMPLACEMENT D'UN CONSEILLER MUNICIPAL DÉMISSIONNAIRE

Madame Le Maire indique qu'à la suite de la démission de Monsieur Robert BELLE et conformément à l'article L270 du code électoral, il y a lieu de procéder à l'installation d'un nouveau conseiller municipal.

Le code électoral prévoit que le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant.

Il s'agit donc de Madame LE GAC DE LANSALUT Ghislaine.

Le conseil municipal est invité à prendre acte de ce changement et de l'installation de Madame LE GAC DE LANSALUT Ghislaine.

Le tableau du Conseil Municipal sera modifié en conséquence.

2. MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS

A la suite de la démission de Monsieur Robert BELLE de son mandat de conseiller municipal et de son remplacement par Madame Ghislaine LE GAC DE LANSALUT, les commissions sont modifiées comme suit :

- **Commission Enfance – Jeunesse**

RICHARD Hervé
DE BLASIO Stéfano
FAILLER Maryse
BORGNE Margot
QUEMENEUR Marie-Anne
MOGUEN Christine
EVEN Fabienne

- **Commission Affaires scolaires**

RICHARD Hervé
DE BLASIO Stéfano
PORZIER Isabelle
FAILLER Maryse
BORGNE Margot
QUEMENEUR Marie-Anne
WILMOTTE Lénaïck
ARGOUARCH Michel
LE GAC DE LANSALUT Ghislaine

- **Commission Sport et Vie associative**

Richard Hervé
DE BLASIO Stéfano
FAILLER Maryse
BORGNE Margot
COCAIGN Lionel
LE SAOUT LE SCOURZIC Solenne
LEMEUNIER Denis

- **Commission Culture, Tourisme et cadre de vie**

BORGNE Margot
GUIHARD Gaëlle
QUERE Armelle
TOUS Daniel
WILMOTTE Lénaïck
QUEMENEUR Marie-Anne
COCAIGN Lionel

LE GAC DE LANSALUT Ghislaine
LE SAOUT LE SCOURZIC Solenne
EVEN Fabienne

- **Commission Voirie Réseaux et Agriculture**

LE SAOUT Gérard
PIROU Jérôme
COCAIGN Lionel
TOUS Daniel
GUIHARD Gaëlle
BORGNE Margot
DE BLASIO Stéfano
LEMEUNIER Denis
LE SAOUT LE SCOURZIC Solenne
ARGOUARCH Michel

- **Commission Urbanisme – Travaux**

CAR Guy
CLECH Philippe
WILMOTTE Lénaïck
FAILLER Maryse
BORGNE Margot
QUERE Armelle
RICHARD Hervé
PIROU Jérôme
EVEN Fabienne
LEMEUNIER Denis
ARGOUARCH Michel

- **Commission Finances**

RICHARD Hervé
BORGNE Margot
CAR Guy
GUIHARD Gaëlle
LE SAOUT Gérard
LEMEUNIER Denis
LE SAOUT LE SCOURZIC Solenne

- **Commission PLU**

CAR Guy
BORGNE Margot
CLECH Philippe
LE SAOUT Gérard

RICHARD Hervé
EVEN Fabienne
LEMEUNIER Denis
LE SAOUT LE SCOURZIC Solenne
ARGOUARCH Michel

- **Commission Communication**

RICHARD Hervé
BORGNE Margot
CAR Guy
GUIHARD Gaëlle
COCAIGN Lionel
QUERE Armelle
QUEMENEUR Marie-Anne
FAILLER Maryse
CLECH Philippe
PORZIER Isabelle
DE BLASIO Stéfano
WILMOTTE Lénaïck
MOGUEN Christine
ARGOUARCH Michel

- **Commission des marchés**

Cette commission est composée des mêmes membres que la commission d'appel d'offres.

Membres titulaires	Membres suppléant
CAR Guy	CLECH Philippe
LE SAOUT Gérard	EVEN Fabienne
LEMEUNIER Denis	MOGUEN Christine

DÉCISION : ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Madame LE GAC DE LANSALUT assurera également la suppléance au syndicat de l'Horn et au SIMIF.

Pour Morlaix Communauté, elle sera membre de la Commission Enseignement Supérieur.

3. APPROBATION DU SCHÉMA DIRECTEUR DES EAUX PLUVIALES

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2224-8 et 10, R-2224-8 et R 2224-9,

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles R 123-1 à R 123-27,

Vu la délibération du 30 mars 2012 prescrivant l'élaboration du PLU et fixant les modalités de la concertation,

Vu la délibération du conseil municipal du 08/03/2013 prescrivant l'élaboration du schéma directeur d'assainissement des eaux pluviales,

Vu l'arrêté préfectoral du 24 juillet 2014 portant décision après examen au cas par cas en application du R122-18 du code de l'environnement relatif au projet de schéma directeur d'assainissement des eaux pluviales,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 19/06/2015 dressant le bilan de la concertation et arrêtant le projet PLU.

Vu l'arrêté municipal 2016-71 du 2 mai 2016 prescrivant l'ouverture d'une enquête publique relative à la révision du zonage d'assainissement des eaux usées et à l'élaboration du schéma directeur d'assainissement des eaux pluviales,

Considérant que l'enquête publique s'est déroulée du 23/05/2016 au 23/06/2016

Considérant que le commissaire enquêteur a émis un avis favorable du 05/07/2016 sur le schéma directeur d'assainissement des eaux pluviales,

Sur proposition du Maire, il est proposé au conseil municipal, d'approuver le projet de schéma directeur d'assainissement des eaux pluviales.

Margot BORGNE demande si la problématique de Penzé a été prise en compte.

Annie HAMON lui répond par l'affirmative en précisant que des aménagements sont préconisés.

Jérôme PIROU demande s'il est possible de récupérer les eaux pluviales pour l'irrigation.

Annie HAMON indique que cela peut s'étudier.

DÉCISION : ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ
--

4. APPROBATION DU NOUVEAU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2224-8 et 10, R-2224-8 et R 2224-9,

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles R 123-1 à R 123-27,

Vu la délibération du 30 mars 2012 prescrivant l'élaboration du PLU et fixant les modalités de la concertation,

Vu la délibération du conseil municipal du 08/03/2013 prescrivant la révision du zonage d'assainissement des eaux usées,

Vu l'arrêté préfectoral du 24 juillet 2014 portant décision après examen au cas par cas en application du R122-18 du code de l'environnement relatif au projet de zonage d'assainissement des eaux usées,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 19/06/2015 dressant le bilan de la concertation et arrêtant le projet PLU.

Vu l'arrêté municipal 2016-71 du 2 mai 2016 prescrivant l'ouverture d'une enquête publique relative à la révision du zonage d'assainissement des eaux usées et à l'élaboration du schéma directeur d'assainissement des eaux pluviales,

Considérant que l'enquête publique s'est déroulée du 23/05/2016 au 23/06/2016

Considérant que le commissaire enquêteur a émis un avis favorable du 30/06/2016 sur le projet de zonage d'assainissement des eaux usées,

Sur proposition du Maire, il est proposé au conseil municipal, d'approuver le projet de zonage d'assainissement des eaux usées.

Hervé RICHARD demande s'il y a de nombreuses modifications par rapport au zonage précédent.

Annie HAMON lui répond que ce sont des modifications mineures liées à des raccordements effectués sur des habitations hors zonage.

Michel ARGOUARCH demande si dans le cadre du transfert de compétences à Morlaix Communauté c'est toujours l'agent de la commune qui va continuer à intervenir sur le territoire.

Annie HAMON indique qu'au stade actuel, l'organisation territoriale du service n'est pas connue.

Elle souligne également que c'est surtout Michel BAUER, le responsable du service qui connaît très bien le réseau.

La mission de numérisation du réseau d'eau potable qui s'achève va permettre d'intégrer tout le réseau sur SIG et facilitera les interventions futures.

DÉCISION : ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ
--

5. APPROBATION DES RAPPORTS EAU ET ASSAINISSEMENT 2015

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2224-5 ;

Madame Le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose la réalisation de rapports annuels sur le prix et la qualité des services d'eau potable et d'assainissement collectif.

Ces rapports doivent être présentés à l'assemblée délibérante dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Ces rapports sont publics et permettent d'informer les usagers des services eau et assainissement.

Chaque conseiller municipal ayant reçu un exemplaire des rapports des services Eau et Assainissement de l'année 2015, Madame Le Maire soumet ces rapports à l'approbation du Conseil Municipal.

Lénaïck WILMOTTE demande si on connaît la localisation des fuites.

Annie HAMON répond que les services techniques enregistrent toutes les fuites, leur localisation et les estimations de pertes.

D'importantes fuites ont eu lieu sur la conduite de Toul Al Lan (conduite qui a été changée dans le cadre du marché voirie 2016.)

Michel ARGOUARCH se demande à quel niveau seront les tarifs dans quelques années, compte tenu du transfert de compétences et s'interroge sur la prise en charge des futures demandes d'aides sociales relatives aux factures d'eau et d'assainissement.

Annie HAMON indique qu'a priori elles seront encore présentées au CCAS de la commune.

DÉCISION : ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ
--

6. ACQUISITION D'UNE PORTION DE TERRAIN POUR RÉGULARISATION D'EMPRISE DE VOIRIE

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal de la possibilité, pour la commune, de régulariser une situation existante par l'acquisition d'une portion de terrain le long de la voie communale n°28 au lieu-dit Mezanrun.

Vu le document d'arpentage,

Vu l'avis des domaines,

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur cette acquisition :

Il est proposé au Conseil Municipal de :

- décider d'acquérir une portion de la parcelle cadastrée F 474 d'une surface de 45 m²
- Fixer le prix d'achat à 15 € m² soit un total de 675 €.
- Décider que les frais de géomètre et de notaire concernant cet acte seront à la charge de la commune.
- Autoriser le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette acquisition.

DÉCISION : ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ
--

7. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Il est proposé de modifier le tableau des effectifs comme suit :

- Création d'un poste d'adjoint du patrimoine de 1^{ère} classe à temps non complet (17h30 hebdomadaire)

Le poste d'adjoint du patrimoine de 2^{ème} classe à temps non complet sera supprimé après avis du comité technique.

- Création d'un poste de « rédacteur tous grades » ; modification du poste de technicien principal 1^{ère} classe en poste de « technicien tous grades » et création d'un

poste d' « adjoint administratif tous grades » afin de permettre de le remplacement d'un agent suite à une mobilité.

Ainsi, Il est proposé au conseil municipal de modifier le tableau des effectifs et de le dresser comme suit:

Temps complet

Filière	Cadre d'emploi	Grade	Nombre
Administrative	attaché	attaché	1
	rédacteur	rédacteur principal 1ère classe	2
		Rédacteur tous grades	1
	adjoint	adjoint administratif 2ème classe	2
	Adjoint	Tous grades	2
Technique	Technicien	Technicien tous grades	1
		Technicien	1
	Adjoint	Adjoint technique principal 1ère classe	3
		Adjoint technique principal 2ème classe	0
		Adjoint technique 2ème classe	4
		Adjoint technique tous grades	1
Sportive	Éducateur des APS	Éducateur des APS principal 1ère classe	1
Animation	Adjoint	Adjoint d'animation de 1ère classe	1
Police municipale	Chef de police municipale	Chef de police municipale	1

Temps non complet

Filière	Cadre d'emploi	Grade	Nombre
Administrative	Adjoint	adjoint administratif 2ème classe	1
Technique	Adjoint	Adjoint technique principal 2ème classe	2
		Adjoint technique 2ème classe	2
		Adjoint technique tous grades	1
Médico-sociale	ATSEM	Atsem principal de 2ème classe	2
Culturelle	adjoint du patrimoine	Adjoint du patrimoine de 2ème classe	1
Animation	Adjoint d'animation	Tous grades	1

DÉCISION : ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

QUESTIONS DIVERSES :

La Mairie de Locquéolé a sollicité la mairie de Taulé pour avoir l'accord d'occuper une partie du domaine de la commune afin de revoir leur zone de mouillage. Les élus donnent leur accord.

Madame HAMON communique les dates des prochaines réunions :

- Commission Culture : le 28/09 à 18h00
- Commission Enfance Jeunesse : 4/10 à 20h00
- Commission Finances : 2/11 à 18h30
- Conseil Municipal : 10/11 à 19h30

Madame HAMON indique que dans le cadre du Généraliste Dating, des flyers vont également être réalisés. La manifestation a lieu à Brest le 20 octobre prochain.

RAPPORT DES COMMISSIONS :

- Urbanisme et Travaux
Guy CAR indique qu'une nouvelle expertise a eu lieu à la médiathèque suite aux problèmes d'étanchéité des ouvertures. Le rapport devrait nous être communiqué prochainement.
En ce qui concerne la salle communale, les services techniques ont déposé les faux plafonds.
Des travaux de reprise de toiture seront à entreprendre à la Chapelle Saint Herbot.
Pour les salles Heol et Loar, les finitions sont en cours.
- Enfance, Jeunesse, Affaires scolaires, sport et vie associative
La tarification de l'ALSH est à revoir suite à la demande de la CAF qui préconise l'élaboration de nouvelles grilles.
Hervé RICHARD donne ensuite les effectifs dans les écoles :
59 enfants à Penzé, 97 voire 99 à Saint Joseph et 169 à Jean Monnet.
- Tourisme, Culture et Vie associative
Margot BORGNE indique que la DSP pour le gîte de Penzé est à relancer car Magali BESCOND a donné sa démission au 31 mai 2017.
Elle poursuit en indiquant que le circuit organisé dans le cadre des journées du patrimoine était très intéressant mais regrette qu'il n'y ait pas eu plus de monde.
Par ailleurs, un travail de recherche sur le patronage va être initié.
Enfin, en ce qui concerne l'aménagement du bois de Saint Herbot, Margot BORGNE précise que les jeux ont été installés et les travaux concernant les cheminements se feront en fin d'année. La consultation est en cours.
- Voirie et Réseaux

Gérard LE SAOUT informe les membres du conseil que la réception du marché voirie aura lieu lundi 26 septembre.

Eiffage, en charge du renouvellement de la conduite d'eau à Toul Al Lan a terminé les travaux. Il souligne la qualité du travail effectué. Seules les reprises de tranchées restent à effectuer.

Les travaux de Mezanrun sont terminés en ce qui concerne les réseaux. L'enrobé sera réalisé dans quelques semaines.

Enfin, le marché voirie 2016 va débiter par la rue du Croissant, normalement le 17 octobre.

Plus rien n'étant inscrit à l'ordre du jour, la séance est levée.

Fin de séance à 20h55

ÉMARGEMENTS :

HAMON Annie	
RICHARD Hervé	
BORGNE Margot	
CAR Guv	
GUIHARD Gaëlle	
LE SAOUT Gérard	
CLECH Philippe	
COCAIGN Lionel	
MORVAN Joëlle	
ARGOUARCH Michel	
BELLE Robert	
DE BLASIO Stefano	
FAILLER Marvse	
LALLOUET-QUEMENEUR Marie-Anne	
LEMEUNIER Denis	
LE SAOUT-LE SCOURZIC Solenne	
MOGUEN Christine	
PERON André	
PIROU Jérôme	
PORZIER ISABELLE	
QUERE Armelle	
TOUS Daniel	
WILMOTTE Lénaïck	